



**Autorisation de procéder à une estimation (À l'usage des ateliers de réparation directe uniquement)**

N° de Demande D'Indemnisation \_\_\_\_\_ Kilométrage Actuel \_\_\_\_\_

Je soussigné \_\_\_\_\_ (nom en lettres moulées),  propriétaire inscrit **OU**  personne-ressource autorisée (cochez une seule case) du véhicule décrit sur l'affectation, par la présente:

- autorise à procéder à l'estimation tel que décrit;
- autorise  ou  n'autorise pas (cochez une seule case) l'entreposage de mes renseignements personnels dans une base de données canadienne exploitée par Mitchell International afin de gérer et de traiter la réparation du véhicule.

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

**Autorisation de réparation**

N° de Demande D'Indemnisation \_\_\_\_\_ Kilométrage Actuel \_\_\_\_\_ Franchise Payée \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom en lettres moulées),  le propriétaire inscrit **OU**  la personne-ressource autorisée (cocher une case) pour le véhicule décrit dans l'estimation, par les présentes :

- autorise que l'on procède aux réparations indiquées; et
- autorise  ou  n'autorise pas (cocher une case) le stockage de mes renseignements personnels dans une base de données canadienne administrée par Mitchell international aux fins de l'administration et du traitement de la réparation du véhicule.
- J'ai discuté avec le réparateur de mes obligations potentielles en matière d'amélioration et de mes préférences en matière d'approvisionnement de pièces

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

**Certificat de réparation**

Le présent véhicule a été endommagé accidentellement vers le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_ et il semble avoir été réparé de manière satisfaisante.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom en lettres moulées),  le propriétaire inscrit **OU**  la personne-ressource autorisée (cocher une case), autorise par les présentes la Société d'assurance publique à payer en mon nom à l'atelier de réparation indiqué dans la déclaration ci-dessous le montant précisé dans le présent compte rendu ou tout montant autorisé et payable pour le présent compte rendu en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba* et de ses règlements d'application.

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

**Réservé à l'atelier de réparation**

Je soussigné(e), (nom) \_\_\_\_\_, (poste) \_\_\_\_\_,

(entreprise) \_\_\_\_\_,

(adresse) \_\_\_\_\_,

atteste par les présentes que toutes les pièces ont été fournies et tous les services ont été rendus, tels que précisés dans l'estimation.

Signature: \_\_\_\_\_

N° de référence de l'atelier: \_\_\_\_\_ N° de compte TPS: \_\_\_\_\_

N° de compte enregistré auprès de la Société d'assurance publique: \_\_\_\_\_

**Veillez prendre note de ce qui suit :**

- L'atelier de réparation doit suivre l'ensemble des règles administratives et des normes d'évaluation en lien avec les pièces de remplacement de la Société d'assurance publique du Manitoba. Pour toute question concernant les règles et les normes, veuillez appeler le **1 855 882-4313, option 4**.
- Les évaluations informatisées sont fondées sur un taux certifié. Un taux de base ajusté sera employé pour les ateliers non certifiés.

### **FRANCHISE**

La franchise est la part des coûts de réparation à votre véhicule dont vous avez la responsabilité. Une fois que les réparations ont été effectuées de manière satisfaisante, la franchise applicable inscrite sur le résumé de l'estimation doit être payée à l'atelier de réparation.

### **INDEMNITÉ POUR LES RÉPARATIONS**

Si une pièce endommagée ou rouillée avant l'accident subit d'autres dommages qui peuvent faire l'objet d'une demande d'indemnisation, l'estimation peut indiquer un montant affecté à la main-d'œuvre pour la réparation de la pièce. L'indemnité correspond à la contribution de la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) à la réparation des dommages indemnisables. Tous les coûts additionnels afférents aux dommages antérieurs à l'accident peuvent être discutés avec l'atelier de réparation et sont de la responsabilité du propriétaire du véhicule.

### **APPRÉCIATION**

L'objectif de votre assurance automobile est la remise du véhicule accidenté dans l'état où il se trouvait avant l'accident ou dans un état semblable. L'usure des pièces se produit lors de l'utilisation normale du véhicule et, par conséquent, ces pièces perdent de la valeur avec le temps. La différence entre le coût d'une pièce de remplacement et la valeur restante, ou valeur réelle au comptant, de l'ancienne pièce est appelée dépréciation.

L'appréciation représente la valeur de l'amélioration apportée par l'installation de pièces de rechange et est payée par le client, car elle met le véhicule dans un meilleur état qu'avant la perte.

Par exemple, le remplacement d'un pneu usé à 50 % par un pneu neuf n'est pas un remplacement équivalent. Le client paierait le montant d'appréciation correspondant à la différence entre la valeur réelle au comptant et le coût du pneu de remplacement. Les clients peuvent travailler avec leur atelier de réparation pour s'assurer d'installer les pièces de rechange les moins chères.

Si le montant d'appréciation est inférieur à 100 \$ (taxes incluses), le client n'a pas à le payer. Si le montant est égal ou supérieur à 100 \$, le client est responsable du paiement du montant total.

### **EXCLUSIONS**

L'assurance n'offre aucune protection pour le contenu du véhicule ainsi que pour les pièces qui sont défectueuses en raison d'un défaut ou d'une panne mécanique ou électrique, de la rouille, de la corrosion, de l'usure, du gel ou d'une explosion dans la chambre de combustion, entre autres. Pour de plus amples renseignements sur les exclusions, veuillez consulter votre équipe d'experts en sinistres.

### **RÉPARATION ADÉQUATE**

Des inspections aléatoires des véhicules réparés sont effectuées afin de veiller à ce que les réparations soient réalisées adéquatement et conformément à l'estimation. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet des réparations, consultez votre équipe d'experts en sinistres.

### **DÉMONTAGE DES ÉLÉMENTS MÉCANIQUES**

Le démontage des éléments mécaniques tels que le moteur, la transmission et le différentiel ne peut être autorisé que par le propriétaire du véhicule. La responsabilité initiale des coûts afférents au démontage incombe au propriétaire. Si les dommages sont liés au sinistre, toutes les dépenses, moins la dépréciation, sont payées par la SAPM.

### **PIÈCES DE RECHANGE**

L'industrie automobile utilise plusieurs types de pièces pour la réparation des véhicules. Ils sont généralement décrits comme des pièces OE ou des pièces de rechange. La désignation « OE » signifie « équipement d'origine », c'est-à-dire l'équipement standard sur votre véhicule. Les pièces de rechange comprennent les pièces du marché secondaire, les pièces recyclées et les pièces réusinées.

Les pièces du marché secondaire correspondent aux pièces fournies par des fournisseurs de pièces autres que le fabricant d'origine. Les pièces recyclées correspondent aux pièces OE provenant de véhicules retirés. Les pièces réusinées correspondent aux pièces OE qui ont été reconstruites pour satisfaire aux spécifications relatives au produit d'origine.

Les pièces de rechange utilisées pour réparer les véhicules pour une demande d'indemnisation auprès de la SAPM doivent satisfaire aux normes du secteur et offrir une garantie égale ou supérieure à celle du fabricant d'origine pour la pièce endommagée à l'état neuf. Votre atelier de réparation inspectera les pièces pour s'assurer qu'elles répondent aux normes de l'industrie en matière de qualité, d'état, d'ajustement et de conformité aux règles commerciales de la SAPM concernant les exigences de qualité et de garantie des pièces afin d'effectuer une réparation appropriée et sécuritaire.

Les pièces de rechange sont également généralement moins chères que les pièces OE, ce qui nous permet de réparer les véhicules de manière plus économique, ce qui contribue à réduire les coûts de réclamation et les primes d'assurance Autopac.

Les pièces de rechange peuvent également réduire ou éliminer les obligations du client en matière d'amélioration. Travaillez avec votre atelier de réparation pour vous assurer d'installer les pièces de rechange les moins chères.

*Si vous avez des questions ou désirez obtenir plus de détails, veuillez consulter votre expert en sinistres.*